

 <p>Badminton Centre Val de Loire Ligue Régionale</p>	<h1>Coupe Régionale par Équipe</h1>	<b>BADMINTON CENTRE-VAL DE LOIRE</b> 4 pages Édité le 19/05/2017 Adoption en conseil d'administration du 19/05/2017 Validé le 19/05/2017 par le Président de la Ligue
	<h2>Règlement Cahier des charges</h2>	Mise en application le 01/09/2017
		Diffusion à : - Membres du Conseil d'administration, - Présidents de comités et de clubs.

La Coupe Régionale par équipe est une forme de compétition cherchant à :

- Développer le lien entre les clubs et le sentiment d'appartenance fédérale
- Réunir l'ensemble des clubs de la région dans un format de jeu simple et sans contraintes
- Compléter l'offre de rencontres par équipe dans les départements et la région
- Promouvoir le badminton
- Amener une culture badminton dans les clubs et auprès des jeunes

### **Article 1 : Principes et organisation**

**1.1** La Ligue organise une coupe régionale par équipe pour tous les clubs affiliés FFBaD de la région Centre-Val de Loire. La coupe est jouée en 2 formats distincts : par équipe **féminine**, par équipe **masculine**. Et l'**inscription** est **gratuite**.

**1.2** Chaque coupe est jouée en élimination directe avec des équipes réparties sur la proximité afin de limiter les temps de déplacement. Chaque département dispose d'un nombre limité d'équipes qualifiées pour les quarts de finale. Ce nombre est calculé au pro rata du nombre de clubs inscrits dans chaque coupe. Il sera communiqué avant le début de chaque coupe et précisera le nombre de tours à effectuer pour atteindre les quarts de finale.

**1.3** Un club ne peut inscrire qu'**une équipe par format de coupe**. Une **entente** est **possible** entre deux clubs pour composer une équipe, à condition que les deux clubs n'aient aucune autre équipe inscrite dans la coupe concernée.

**1.4** Les premiers tours de rencontres sont joués en semaine sur l'un des créneaux du club en fin de journée. Le début des rencontres pourra être fixé entre 19h et 21h du lundi au vendredi de manière à ce que la totalité des matchs puissent se dérouler. Au moins 1 terrain est nécessaire pour le déroulement de la rencontre. Lors de l'inscription, chaque club indiquera quel(s) soir(s) en semaine, il peut accueillir les rencontres de la coupe. Les quarts de finale à finale de classement de chaque coupe seront disputés un dimanche, si possible, lors d'un événement régional (trophée régional jeunes...). Lors de ces phases finales, l'organisateur désigné sur l'événement régional et le juge-arbitre seront tenus de veiller au bon déroulement de la coupe et prévoir une buvette conséquente.

**1.5** Un club opposé à un autre évoluant dans un championnat plus « fort » (national, régional...) aura le privilège de recevoir. S'il n'est pas en mesure de le faire, dans ce cas, c'est l'autre club qui recevra.

**1.6** D'un commun accord, les 2 clubs peuvent décider de jouer sur un terrain neutre afin de faciliter la rencontre et limiter les déplacements.

**1.7** Chaque tour est tiré au sort par la Ligue régionale de badminton et communiqué à l'ensemble des équipes au plus tard le lendemain du tirage par courriel et sur Internet (page d'un réseau social et site internet de la ligue). Au maximum, les équipes de clubs évoluant aux niveaux national ou

régional interclubs seront exemptes de pré tours afin de favoriser des rencontres plus homogènes sur le premier tour.

**1.8** Les coupes régionales par équipe **féminine** et **masculine** sont disputées entre novembre et mai.

**1.9** Les résultats sont pris en compte pour le classement des joueurs. Pour le bon déroulement des rencontres, la présence d'un officiel de terrain (juge arbitre, arbitre (validé ou stagiaire) ou titulaire du SOC (Stage d'Organisation de Compétitions de badminton) licencié à la FFbAD) est vivement souhaitée lors de la rencontre, celui-ci pouvant être de l'un des deux clubs, et en dernier recours, l'un des joueurs. Un juge-arbitre régional sera référent sur l'ensemble de la coupe. Un calendrier des rencontres sera proposé à chaque tour pour que les officiels de terrain puissent assister aux rencontres. L'inscription à la coupe étant gratuite, les frais des officiels sur les rencontres en semaine ne pourront pas être pris en charge.

## **Article 2 : Composition des équipes et formats**

**2.1** Les équipes peuvent être composées de joueurs **minimes, cadets, juniors, seniors ou vétérans** licenciés, non suspendus, autorisés à jouer en compétition au moins la veille de la rencontre dans le club de leur équipe. Les minibad, poussins et benjamins ne sont pas autorisés à jouer dans la coupe régionale par équipe.

Afin de respecter une accessibilité sportive au plus grand nombre et des tours homogènes, une limitation en classement est proposée sur les premiers tours :

<b>Limite en classements en fonction des tours (dans le tableau disputé par le joueur)</b>	<b>Coupes régionales par équipe masculine, féminine</b>
1 <sup>er</sup> tour de Coupe	Equipes de Nationale voire Régionale exemptes si possible ; Droit à 1 seul(e) joueur ou joueuse D, les autres P ou NC
2 <sup>e</sup> tour de Coupe = 128 <sup>e</sup> de finale	Droit à maxi 2 joueur(s) ou joueuse(s) D, les autres P ou NC
3 <sup>e</sup> tour de Coupe = 64 <sup>e</sup> de finale	Droit à 1 seul(e) joueur ou joueuse R, les autres D, P ou NC
4 <sup>e</sup> tour, 5 <sup>e</sup> tour de Coupe (= 32 <sup>e</sup> de finale, 16 <sup>e</sup> de finale)	Droit à maxi 2 joueur(s) ou joueuse(s) R, les autres D, P ou NC
8 <sup>e</sup> de finale (dernier tour à l'échelon départemental)	Droit à 1 seul(e) joueur ou joueuse N, les autres R, D, P ou NC
A partir des quarts de finale	Pas de limite

NB : En fonction du nombre d'inscrits dans un département, la coupe peut démarrer au 1<sup>er</sup> tour comme au 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ... tour selon le nombre d'équipes à qualifier par département pour les quarts de finale.

*Exemple pour illustrer le tableau : coupe féminine, 64<sup>e</sup> de finale, limitation à 1 seule joueuse R, les autres étant D, P ou NC. Une équipe vient avec Odile classée R6/D8/D8, Julie classée R6/D8/D8 et Mylène classée P12/P12/P12. Par la limitation imposée à ce stade de la coupe, Odile et Julie étant R6 en simple dames, elles ne peuvent pas faire toutes les 2 le simple. Compo envisageable : Odile R6 en SD1, Mylène P12 en SD2, Julie et Odile D8-D8 en DD. Une seule joueuse est R sur les 3 matchs disputés.*

**2.2** Au cours de la même saison, un joueur peut évoluer en coupe régionale par équipe tout en disputant la même semaine des rencontres d'un championnat interclubs (départemental, régional, national).

**2.3** Chaque équipe devra se composer :

- d'au moins **2 femmes** pour la coupe régionale par équipe féminine avec **2 simples dames et 1 double dames** à jouer,

- d'au moins **2 hommes** pour la coupe régionale par équipe masculine avec **2 simples messieurs et 1 double messieurs** à jouer,

**2.4** Un joueur ou une joueuse ne peut disputer qu'un seul simple par rencontre dans les coupes régionales par équipe masculine et féminine.

**2.5** Pour les coupes régionales par équipe masculine et féminine, la hiérarchie des joueurs en simple est établie selon le classement fédéral au CPPH (Classement Permanent par Point Hebdomadaire), daté du jeudi de la semaine précédant la rencontre, disponible sur le site <http://poona.ffbad.org>, rubrique les tops. A classement égal (cote), le capitaine de l'équipe a le choix de la hiérarchie de ses joueurs. *Exemple : rencontre vendredi 18/11/16, prise en compte au jeudi 10/11/16 du classement des joueurs de l'équipe pour la hiérarchie des simples 1 et 2, avec Ginette P11 et une cote de 2, Laura P11 et une cote de 2,1, Estelle NC avec 0 : si Laura et Ginette en simples (Laura en 1, Ginette en 2), si Laura et Estelle en simples (Laura en 1, Estelle en 2), si Estelle et Ginette en simples (Ginette en 1, Estelle en 2).*

**2.6** Lors d'une rencontre, un remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, peut être autorisé par un autre joueur qualifié conformément aux articles précédents et à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match. Le remplaçant devra respecter la hiérarchie des matchs. Si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

**2.7** Est considéré comme match perdu par forfait : 1 match non joué ou 1 match joué par un joueur non qualifié au regard des articles précédents. Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 ; 21-0, sauf s'il y a forfait des 2 côtés alors le score sera 0-0 ; 0-0. Il est comptabilisé en ce sens pour définir le vainqueur de la rencontre.

**2.8** Chaque match disputé dans une rencontre vaut 1 point. Dans le format par équipe masculine ou féminine, la rencontre se joue au meilleur des 3 matchs (2 simples, 1 double) soit 3 points en jeu. L'équipe qualifiée pour le tour suivant est celle ayant gagné la rencontre 3/0 ou 2/1. En cas de match nul (possible uniquement en cas de forfait des deux équipes sur un match), les deux équipes seront départagées à la différence de sets puis si nécessaire à la différence de points, puis en dernier recours, à la moyenne d'âge de l'équipe, la plus jeune étant déclarée vainqueur. Cette moyenne d'âge est calculée parmi les deux plus jeunes de l'équipe ayant joué la rencontre pour le format par équipe masculine ou féminine.

### **Article 3 : Communication des résultats, réclamations**

**3.1** Le rapport - feuille de match doit être fait en 1 exemplaire à renvoyer par l'équipe hôte, par courriel le plus vite possible, avec copie au capitaine adverse, au référent régional de la coupe (contact précisé à chaque tour) et rempli en 2 exemplaires manuscrits signés par chaque capitaine, chacun gardant un exemplaire.

**3.2** Ces délais doivent absolument être respectés afin que tous les licencié(e)s aient une bonne visibilité des résultats et permettre le tirage au sort du tour suivant. Même si aucune sanction financière ou sportive n'est prévue, la bienséance veut une réactivité convenable de la part des référents de clubs.

**3.3** Après l'envoi par le capitaine hôte, le capitaine de l'équipe visiteuse aura 2 jours pour relever une éventuelle erreur sur la feuille de résultat. Dans ce dernier cas, il devra alors par courriel prévenir le référent régional de la coupe et envoyer obligatoirement, par courriel scanné, son exemplaire de la feuille de match manuscrite.

**3.4** Les réserves éventuelles portant sur des faits révélés pendant la rencontre doivent, sous peine de nullité, être signalées, au moment où l'infraction supposée est commise, à l'officiel (s'il y en a un présent) et notées sur la feuille de rencontre dans l'espace prévu à cet effet (voir annexe). Elles doivent être confirmées dans les trois jours par courriel adressé au référent régional de la coupe par tout moyen prouvant la date de réception. Les réclamations résultant d'un fait révélé ultérieurement doivent être adressées par courriel au référent régional de la coupe par tout moyen prouvant la date de réception. La Commission Régionale Compétitions statuera en première instance dans les 6 jours suivant la réception de la lettre de confirmation de la réserve ou de la lettre de réclamation.

**3.5** La Ligue régionale de badminton homologuera les rencontres au plus tard six jours après le déroulement du tour de coupe. En cas de désaccord avec une décision de la Commission Régionale Compétitions, un club pourra par l'intermédiaire de son président et dans un délai de huit jours à compter de la réception du document notifiant la décision de la Commission Régionale Compétitions, faire appel de cette décision en adressant sa requête par courrier adressé à la Ligue régionale de Badminton (Commission chargée des Litiges) par tout moyen prouvant la date de réception. Ce courrier devra être accompagné du paiement d'une consignation, conformément au règlement relatif aux litiges.

**3.6** Badminton Centre-Val de Loire Ligue Régionale attire l'attention sur l'état d'esprit cordial qui doit régner sur chaque tour des différentes coupes régionales. L'idée est de promouvoir **l'esprit bad'** dans tous les clubs avec une **convivialité** avant, pendant et après la rencontre à respecter pour échanger sereinement.

#### **Article 4 : Récompenses, lot de consolation**

**4.1** L'équipe gagnant une coupe régionale par équipe conservera pendant un an la coupe qui sera remise en jeu la saison suivante. Une autre coupe sera conservée définitivement par chaque équipe lauréate. Les trois premières équipes de chaque coupe seront récompensées (voir annexe tableau récompenses).

**4.2** Dans chaque département, une équipe sera tirée au sort parmi celles n'ayant pas gagné de rencontre. Sur toute la région, une équipe parmi tous les clubs représentés, hors lauréats d'une autre récompense, aura aussi un lot. Voir annexe tableau récompenses.